



Congé Paternité de 11 jours

Par **Kaizeroce**, le **27/01/2016** à **15:20**

Bonjour,rnrnNouveau papa depuis le 21.01.2016, j'ai donc pris mes jours de naissance et d'affiler j'ai demander mon congé paternité a mon employeur qui l'a refuser. Mon enfant est née prématurément de 1 moi, est donc je n'est pas pu faire ma demande par recommander a l'avance. Peut il refuser mon congé paternité ? suis-je en tors ?

Par **Lag0**, le **27/01/2016** à **19:51**

Bonjour,rnVous devez faire la demande de congé de paternité à votre employeur avec un délai de prévenance d'un mois. Si vous ne respectez pas ce délai, l'employeur peut refuser, sinon, il ne peut pas.rnVous pouvez prendre ce congé dans les 4 premiers mois de l'enfant, vous avez donc encore le temps.